



Vol d'énergie électrique à la source

Par **sache**, le **22/06/2008** à **09:40**

Bonjour,

J'ai remarqué que mon ex a posé un gros câble traversant une pièce de sa maison et montant vers le grenier, on peut voir ce câble par les portes vitrées (ce n'est pas malin). Je pense qu'il se sert à la source en énergie électrique.

Quels sont les risques encourus pour vol d'énergie électrique ?

Au plaisir de vous lire.

Par **JamesEraser**, le **22/06/2008** à **09:46**

Il s'agit d'un délit au sens des articles 311-1 et 311-3 du Code pénal
3 ans et/ou 45000€ d'amende plus quelques peines complémentaires
+ photographies, empreintes et prélèvement ADN

Il s'agit bien d'un branchement en amont du compteur.

EDF estimera la perte d'énergie et considèrera qu'il s'agit de l'énergie accumulée lors de la soustraction.

Si le branchement est en aval (entre le compteur et l'appareil) il n'y a pas de vol d'énergie puisque les Kwh sont comptabilisés.

Cordialement

Par **sache**, le **22/06/2008** à **10:59**

Merci pour votre réponse JamesEraser. Tôt ou tard un agent passera par là et remarquera quelque chose d'anormal à moins qu'un voisin ne le dénonce! Je me sens extrêmement mal à l'aise dans cette situation de connaissance de vol.
Bonne journée

Par **frog**, le **22/06/2008** à **15:40**

[citation]Je me sens extrêmement mal à l'aise dans cette situation de connaissance de vol.
[/citation]

Vous ne semblez avoir aucune certitude quant à la réalité du vol, de plus, EDF ne va pas se ruiner pour si peu. Et s'agissant de votre ex, pourquoi vous sentir concerné ? C'est une grande fille qui sait ce qu'elle fait, non ?

Par **sache**, le **22/06/2008** à **17:10**

Bonjour Frog, je connais bien la maison pour y avoir habité, mon ex (en fait le divorce n'a pas encore été prononcé) à l'époque de notre vie commune avait déjà touché un mot de sa tentation à prendre de l'énergie à la base (gout du risque ou besoin réel?). Maintenant qu'il est seul dans cette maison (même s'il y va rarement car il habite à l'étranger) il met tout cela en pratique. Je me sens concernée par le fait que s'il se fait choper, ce sera sa famille qui en pâtira, ce qu'il semble oublier en ayant un comportement "hors la loi". Mais d'un autre côté que ce soit pour ce "bidouillage" ou toute autre escroquerie (et là il en tient une bonne couche) la loi le rattrapera tôt ou tard! Et moi j'attends juste les répercussions de tout cela sur sa famille... froid dans le dos la grande fille!
Cordialement

Par **montagne49**, le **04/12/2013** à **14:42**

bonjour

je loue une maison dans le jura mon propriétaire me prend de l'électricité sans rien me dire je l'ai appris par EDF je voudrais déposer plainte mais je ne sais pas si j'ai le droit
merci de me répondre

Par **Tisuisse**, le **05/12/2013** à **08:57**

Bonjour,

Ouvrez une discussion nouvelle, ce topic date d'il y a + de 5 ans (2008).